

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Sorkil Pasta

Type(s) de produit: TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

TP14 - Rodenticides

Numéro de l'autorisation: BE2012-0029

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0000170-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques	4
4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	4
4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	5
4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	5
4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	5
4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques	7
4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	7
4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	8
4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	8
4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	8
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	9
4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques	10
4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	10
4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	10
4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	10
4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	10
4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques	12
4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	12

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	12
4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	12
4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	13
4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques	14
4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	14
4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	14
4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	14
4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	15
4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques	16
4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	16
4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	16
4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	16
4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	17
4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques	18
4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	18
4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	18
4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	18
4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	19
4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques	20
4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	21
4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	21
4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	21
4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	21
4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques	23
4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques	23
4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les	23
4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son	24
4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans	24
5. Conditions générales d'utilisation	24
5.1. Consignes d'utilisation	24

5.2. Mesures de gestion des risques	26
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers	27
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	28
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales	28
6. Autres informations	28

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Sorkil Pasta AM
Sorkil Pasta PRO 25
RODI-KILL pasta/pate

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	PelGar International Limited
	Adresse	18 rue des Remparts d'Ainay 69002 Lyon France
Numéro de l'autorisation	BE2012-0029	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	BE-0000170-0000	
Date de l'autorisation	31/03/2015	
Date d'expiration de l'autorisation	11/01/2023	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	PelGar International Limited
Adresse du fabricant	Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Royaume-Uni

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	26 - Difenacoum
Nom du fabricant	PelGar International Limited
Adresse du fabricant	Unit 13 Newman Lane GU34 2QR Alton Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Prazska 54 280 02 Kolin République tchèque

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Difenacoum	3-(3-biphenyl-4-yl-1,2,3,4-tetrahydro-1-naphthyl)-4-hydroxycoumarin	Substance active	56073-07-5	259-978-4	0.0025

2.2. Type de formulation

RB - Appât (prêt à l'emploi)

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
Conseils de prudence	<p>Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>Lire l'étiquette avant utilisation.</p> <p>Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.</p> <p>Éviter le rejet dans l'environnement.</p> <p>Porter des gants de protection.</p> <p>EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.</p>

Stocker dans un récipient fermé.

Garder sous clef.

Éliminer le dans

Consulter un médecin en cas de malaise.

à l'écart des des vêtements et d'autres matières combustibles

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Souris domestiques et/ou rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non applicable aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-rat brun-adultes et juvéniles Mus musculus-souris domestique-adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - appâts prêts à l'emploi à à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées ou des points d'appât couverts.
Taux et fréquences d'application	Souris : forte infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres, faible infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Rats : forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres. - - Souris : forte infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres, faible infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Rats : forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Pour chaque pack où une plage est donnée, les packs spécifiques sont : 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 8 kg, 10 kg, 12 kg, 15 kg, 20 kg (selon la plage donnée)

10 g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en sachets de thé en sachets en polyéthylène doublés de carton à l'extérieur ou en carton de 3 kg à 20 kg.

10g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en sachets en polyéthylène ou en polypropylène, seau ou jerrycan 3 kg à 20 kg

10 g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en papier/polyéthylène, aluminium/polyéthylène, papier/polyéthylène/aluminium ou polypropylène ou polypropylène ou polypropylène stratifié ou sachets ou sachets ou sachets ou sachets en PET/polyéthylène, avec ou sans emballage extérieur en carton 3 kg à 20 kg.

25, 30, 50, 75, 100, 150 ou 200g plateau en plastique avec couvercle thermosoudé, plusieurs plateaux de 16 à 144 emballé dans un carton extérieur de 3 kg à 14,4 kg

Plateau en plastique de 25, 30, 50, 75, 100, 150 ou 200 g avec couvercle thermoscellé emballé dans une station d'appât préremplie ou rechargeable inviolable, plusieurs plateaux de 16 à 144 emballés dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermoscellé ou un sac thermoscellé ou un sac en poly extérieur thermoscellé avec surcouvercle en carton. 3 kg à 20 kg

Station d'appât en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 10 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou en blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un extérieur en polyuréthane thermosoudé avec sur-matelas en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

Station d'appât en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 12 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec sur-matelas en carton. Emballé dans des cartons extérieurs contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

Station d'appât en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 15 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec sur-matelas en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 24 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

Station d'appât en PEHD ou en polypropylène pour rats, préremplie ou rechargeable, contenant des sachets de 10 ou 12 sachets de 10 ou 12 x 10 g, 12 g ou 15 g fixés sur une barre métallique fixe. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un emballage extérieur en polyéthylène thermosoudé avec sur-matelas en carton Emballé dans un carton extérieur contenant de 4 à 72 unités de 3 kg à 20 kg.

Tubes à mastic de 0,1, 0,15, 0,2 ou 0,3 kg pour application au pistolet à calfeutrer. Tubes plastiques conditionnés en unités de 2, 4, 8 ou 12 dans un emballage extérieur en carton de 3 kg à 3,6 kg.

30 g, 50 g, 75 g, 100 g, 150 g, 150 g ou 200 g de film polyéthylène'saucisse' dans une enveloppe extérieure en collagène ou en polyéthylène pour utilisation dans des boîtes à appâts pour rats, emballés en 16 à 144 unités dans un carton de fibres. 3 kg à 20 kg

Pâte libre en paquets de polypropylène ou de polyéthylène pour application par couteau/spatule de décorateur 3 kg à 5 kg.

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5.

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Souris et/ou rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – à l'extérieur autour des bâtiments

Type de produit

TP14 - Rodenticides

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Non applicable aux rodenticides

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Rattus norvegicus-rat brun-adultes et juvéniles

Mus musculus-souris domestique-adultes et juvéniles

Domaine d'utilisation

	<p>Extérieur</p> <p>à l'extérieur autour des bâtiments</p>
<p>Méthode(s) d'application</p>	<p>Application des appâts -</p> <p>appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des boîtes d'appâtage sécurisées ou des points d'appât couverts</p> <p>Application directe d'un appât prêt à l'emploi dans le terrier.</p>
<p>Taux et fréquences d'application</p>	<p>Souris : forte infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres, faible infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Rats : forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres. appât de terrier : 20 - 200 g d'appât par terrier. - -</p> <p>Souris : forte infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres, faible infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Rats : forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres. appât de terrier : 20 - 200 g d'appât par terrier.</p>
<p>Catégorie(s) d'utilisateurs</p>	<p>Professionnel</p>
<p>Dimensions et matériaux d'emballage</p>	<p>Pour chaque pack où une plage est donnée, les packs spécifiques sont : 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 8 kg, 10 kg, 12 kg, 15 kg, 20 kg (selon la plage donnée)</p> <p>10 g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en sachets de thé en sachets en polyéthylène doublés de carton à l'extérieur ou en carton de 3 kg à 20 kg.</p> <p>10g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en sachets en polyéthylène ou en polypropylène, seau ou jerrycan 3 kg à 20 kg 10 g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en papier/polyéthylène, aluminium/polyéthylène, papier/polyéthylène/aluminium ou polypropylène ou polypropylène ou polypropylène stratifié ou sachets ou sachets ou sachets ou sachets en PET/polyéthylène, avec ou sans emballage extérieur en carton 3 kg à 20 kg.</p> <p>25, 30, 50, 75, 100, 150 ou 200g plateau en plastique avec couvercle thermosoudé, plusieurs plateaux de 16 à 144 emballé dans un carton extérieur de 3 kg à 14,4 kg.</p> <p>Plateau en plastique de 25, 30, 50, 75, 100, 150 ou 200 g avec couvercle thermoscellé emballé dans une station d'appât préremplie ou rechargeable inviolable, plusieurs plateaux de 16 à 144 emballés dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermoscellé ou un sac thermoscellé ou un sac en poly extérieur thermoscellé avec surcouvercle en carton. 3 kg à 20 kg</p> <p>Station d'appât en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 10 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou en blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un extérieur en polyuréthane thermosoudé avec sur-matelas en carton.</p>

Emballé dans un carton extérieur contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

Station d'appât en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 12 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec sur-matelas en carton. Emballé dans des cartons extérieurs contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

Station d'appât en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 15 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec sur-matelas en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 24 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

Station d'appât en PEHD ou en polypropylène pour rats, préremplie ou rechargeable, contenant des sachets de 10 ou 12 sachets de 10 ou 12 x 10 g, 12 g ou 15 g fixés sur une barre métallique fixe. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac en polyéthylène thermosoudé avec sur-matelas en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 4 à 72 unités de 3 kg à 20 kg.

Tubes à mastic de 0,1, 0,15, 0,2 ou 0,3 kg pour application au pistolet à calfeutrer. Tubes plastiques conditionnés en unités de 2, 4, 8 ou 12 dans un emballage extérieur en carton de 3 kg à 3,6 kg.

30 g, 50 g, 75 g, 100 g, 150 g, 150 g ou 200 g de film polyéthylène 'saucisse' dans une enveloppe extérieure en collagène ou en polyéthylène pour utilisation dans des boîtes à appâts pour rats, emballés en 16 à 144 unités dans un carton de fibres. 3 kg à 20 kg

Pâte libre en paquets de polypropylène ou de polyéthylène pour application par couteau/spatule de décorateur 3 kg à 5 kg.

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
 - Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
 - Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement (sauf lorsqu'il est appliqué directement dans les terriers.).
 - Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants.
 - Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé.
- Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.
- Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles.

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4.

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5.

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – Zones ouvertes extérieures et décharges

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non applicable aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Zones ouvertes extérieures. décharges
Méthode(s) d'application	Application des appâts - - appâts prêts à l'emploi à à utiliser dans des boites d'appâtage sécurisées ou des points d'appât couverts - Application directe de l'appât prêt à l'emploi dans le terrier
Taux et fréquences d'application	Rats : forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres. appât de terrier : 20 - 200 g d'appât par terrier. - - Rats : forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres. appât de terrier : 20 -

200 g d'appât par terrier.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Pour chaque pack où une plage est donnée, les packs spécifiques sont : 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 8 kg, 10 kg, 12 kg, 15 kg, 20 kg (selon la plage donnée)

10 g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en sachets de thé en sachets en polyéthylène doublés de carton à l'extérieur ou en carton de 3 kg à 20 kg.

10g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en sachets en polyéthylène ou en polypropylène, seau ou jerrycan 3 kg à 20 kg
10 g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en papier/polyéthylène, aluminium/polyéthylène, papier/polyéthylène/aluminium ou polypropylène ou polypropylène ou polypropylène stratifié ou sachets ou sachets ou sachets ou sachets en PET/polyéthylène, avec ou sans emballage extérieur en carton 3 kg à 20 kg.

25, 30, 50, 75, 100, 150 ou 200g plateau en plastique avec couvercle thermosoudé, plusieurs plateaux de 16 à 144 emballé dans un carton extérieur de 3 kg à 14,4 kg.
Plateau en plastique de 25, 30, 50, 75, 100, 150 ou 200 g avec couvercle thermoscellé emballé dans une station d'appât préremplie ou rechargeable inviolable, plusieurs plateaux de 16 à 144 emballés dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermoscellé ou un sac thermoscellé ou un sac en poly extérieur thermoscellé avec surcouvercle en carton. 3 kg à 20 kg

Station d'appât en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 10 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou en blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un extérieur en polyuréthane thermosoudé avec sur-matelas en carton.

Emballé dans un carton extérieur contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.
Station d'appât en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 12 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec sur-matelas en carton. Emballé dans des cartons extérieurs contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

Station d'appât en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 15 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec sur-matelas en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 24 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.
Station d'appât en PEHD ou en polypropylène pour rats, préremplie ou rechargeable, contenant des sachets de 10 ou 12 sachets de 10 ou 12 x 10 g, 12 g ou 15 g fixés sur une barre métallique fixe. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un emballage extérieur en polyéthylène thermosoudé avec sur-matelas en carton Emballé dans un carton extérieur contenant de 4 à 72 unités de 3 kg à 20 kg.

Tubes à mastic de 0,1, 0,15, 0,2 ou 0,3 kg pour application au pistolet à calfeutrer.
Tubes plastiques conditionnés en unités de 2, 4, 8 ou 12 dans un emballage extérieur en carton de 3 kg à 3,6 kg.

30 g, 50 g, 75 g, 100 g, 150 g, 150 g ou 200 g de film polyéthylène'saucisse' dans une enveloppe extérieure en collagène ou en polyéthylène pour utilisation dans des boîtes à appâts pour rats, emballés en 16 à 144 unités dans un carton de fibres. 3 kg à 20 kg

Pâte libre en paquets de polypropylène ou de polyéthylène pour application par couteau/spatule de décorateur 3 kg à 5 kg.

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement (sauf lorsqu'il est appliqué directement dans les terriers.).
- Les appâts doivent être placés de manière à minimiser l'exposition des espèces non cibles et des enfants. - Couvrir ou bloquer les entrées du terrier où est placé l'appât afin de réduire le risque que l'appât soit ressorti ou dispersé. Observer toutes les instructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné. - Pour l'utilisation à l'extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques pour minimiser l'exposition aux espèces non cibles.

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement, conformément aux recommandations formulées par le code de bonnes pratiques applicable.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir 5.4.

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir 5.5.

4.4 Description de l'utilisation

Utilisation 4 - Rats – réservé aux professionnels ayant des compétences avancées démontrées – dans les égouts

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non applicable aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-rat brun-Adultes et Juvéniles
Domaine d'utilisation	Other dans les égouts
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Les appâts prêts à l'emploi doivent être ancrés ou appliqués dans des points d'appât empêchant l'appât d'entrer en contact avec les eaux usées. appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.
Taux et fréquences d'application	Jusqu'à 200g d'appât à chaque trou d'homme. - - Jusqu'à 200g d'appât à chaque trou d'homme.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Pour chaque pack où une plage est donnée, les packs spécifiques sont : 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 8 kg, 10 kg, 12 kg, 15 kg, 20 kg (selon la plage donnée) 10 g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en sachets de thé en sachets en polyéthylène doublés de carton à l'extérieur ou en carton de 3 kg à 20 kg. 10g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en sachets en polyéthylène ou en polypropylène, seau ou jerrycan 3 kg à 20 kg 10 g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en papier/polyéthylène, aluminium/polyéthylène, papier/polyéthylène/aluminium ou polypropylène ou polypropylène ou polypropylène stratifié ou sachets ou sachets ou sachets ou sachets en PET/polyéthylène, avec ou sans emballage extérieur en carton 3 kg à 20 kg. 25, 30, 50, 75, 100, 150 ou 200g plateau en plastique avec couvercle thermosoudé, plusieurs plateaux de 16 à 144 emballé dans un carton extérieur de 3 kg à 14,4 kg.Plateau en plastique de 25, 30, 50, 75, 100, 150 ou 200 g avec couvercle thermoscellé emballé dans une station d'appât préremplie ou rechargeable inviolable, plusieurs plateaux de 16 à 144 emballés dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermoscellé ou un sac thermoscellé ou un sac en poly extérieur thermoscellé avec surcouvercle en carton. 3 kg à 20 kg Station d'appât en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 10 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou en blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un extérieur en polyuréthane thermosoudé

avec sur-matelas en carton.

Emballé dans un carton extérieur contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg. Station d'appât en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 12 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec sur-matelas en carton. Emballé dans des cartons extérieurs contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

Station d'appât en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 15 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec sur-matelas en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 24 à 144 unités de 3 kg à 20 kg. Station d'appât en PEHD ou en polypropylène pour rats, préremplie ou rechargeable, contenant des sachets de 10 ou 12 sachets de 10 ou 12 x 10 g, 12 g ou 15 g fixés sur une barre métallique fixe. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un emballage extérieur en polyéthylène thermosoudé avec sur-matelas en carton Emballé dans un carton extérieur contenant de 4 à 72 unités de 3 kg à 20 kg.

Tubes à mastic de 0,1, 0,15, 0,2 ou 0,3 kg pour application au pistolet à calfeutrer.

Tubes plastiques conditionnés en unités de 2, 4, 8 ou 12 dans un emballage extérieur en carton de 3 kg à 3,6 kg.

30 g, 50 g, 75 g, 100 g, 150 g, 150 g ou 200 g de film polyéthylène'saucisse' dans une enveloppe extérieure en collagène ou en polyéthylène pour utilisation dans des boîtes à appâts pour rats, emballés en 16 à 144 unités dans un carton de fibres. 3 kg à 20 kg

Pâte libre en paquets de polypropylène ou de polyéthylène pour application par couteau/spatule de décorateur 3 kg à 5 kg.

4.4.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Les appâts doivent être appliqués de façon à ne pas entrer en contact avec l'eau et à ne pas être emportés.

4.4.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

N'utilisez pas le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.4.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

voir 5.3.

4.4.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir 5.4.

4.4.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir 5.5.

4.5 Description de l'utilisation

Utilisation 5 - Grand public_souris_intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestique-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des boites d'appâtage sécurisées.
Taux et fréquences d'application	Souris : forte infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres, faible infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. - - Souris : forte infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres, faible infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Pour chaque pack où une plage est donnée, les packs spécifiques sont : 10g, 12g, 15g, 20g, 24g, 30g, 36g, 40g, 45g, 48g, 50g (selon la plage donnée) 10 g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en sachets de thé en carton polyéthylène à l'extérieur ou en carton Jusqu'à 50g 10 g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en sachets en polyéthylène ou polypropylène, seau ou jerrycan Jusqu'à 50 g

10 g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en papier/polyéthylène, aluminium/polyéthylène, papier/polyéthylène/aluminium ou polypropylène ou polypropylène ou polypropylène laminé ou sachets ou sachets en PET/polyéthylène, avec ou sans emballage extérieur en carton Jusqu'à 50g

Plateau en plastique de 25, 30g avec couvercle thermosoudé emballé dans un carton extérieur (plateaux simples ou multiples dans un carton extérieur) Jusqu'à 50g.

Plateau en plastique de 25, 30 g avec couvercle thermoscellé emballé dans un poste d'appât pré-rempli ou inviolable dans un emballage extérieur en carton ou blister ou un sachet en carton ou un sachet thermoscellé ou un sachet en poly scellé à chaud avec surcouvercle en carton (plateaux simples ou multiples dans un carton extérieur) Jusqu'à 50 g.

Station d'appât en PEHD ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 10 g ou 12 g ou 15 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou blister ou un emballage en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un emballage extérieur en polyéthylène thermosoudé avec surcarton jusqu'à 50 g.

Station d'appât en PEHD ou en polypropylène pour rats, préremplie ou rechargeable, contenant des sachets de 10 g ou 15 g, fixés sur une barre métallique fixe. Stations d'appât emballées par unité de 1 dans un emballage extérieur en carton ou sous blister ou dans un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un emballage extérieur en polyéthylène thermosoudé avec sur-matelas en carton Jusqu'à 50 g

30 g de film polyéthylène'saucisse' dans une enveloppe extérieure en collagène ou en polyéthylène pour utilisation dans des boîtes à appâts pour souris, emballé dans un carton de fibres avec ou sans doublure en polyéthylène. Jusqu'à 50 g

4.5.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.5.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

voir 5.2.

4.5.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

voir 5.3.

4.5.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir 5.4.

4.5.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir 5.5.

4.6 Description de l'utilisation

Utilisation 6 - Grand public –rats- intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Ne s'applique pas aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - appâts prêts à l'emploi à à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées.
Taux et fréquences d'application	Rats : forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres. - - Rats : forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Pour chaque pack où une plage est donnée, les packs spécifiques sont : 10g, 12g, 15g, 20g, 24g, 30g, 36g, 40g, 45g, 48g, 50g, 60g, 70g, 75g, 80g, 90g, 100g, 120g, 130g, 140g, 150g (selon la plage donnée) 10 g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en sachets de thé en carton polyéthylène à l'extérieur ou en carton jusqu'à 150g. 10g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en sachets en polyéthylène ou polypropylène, seau ou jerrycan Jusqu'à 150g

10 g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en papier/polyéthylène, aluminium/polyéthylène, papier/polyéthylène/aluminium ou polypropylène ou polypropylène ou polypropylène laminé ou sachets ou sachets ou sachets en PET/polyéthylène, avec ou sans emballage extérieur en carton Jusqu'à 150 g
25, 30, 50, 75, 100 ou 150g Plateau d'appât en plastique avec couvercle thermoscellé emballé dans un carton extérieur (un ou plusieurs plateaux dans un carton extérieur) Jusqu'à 150g.
25, 30, 50, 75, 100, 100, 150g Plateau en plastique avec couvercle thermosoudé emballé dans une station d'appât préremplie ou inviolable dans un emballage en carton ou blister ou un sachet en carton ou un sachet thermosoudé ou un sachet thermosoudé ou un emballage en poly extérieur thermosoudé avec surcarton (plateaux simples ou multiples dans un carton extérieur) Jusqu'à 150g.
Station d'appât en PEHD ou en polypropylène pour rats, préremplie ou rechargeable, contenant des sachets de 10 ou 12 x 10 g ou 15 g, fixés sur une barre métallique fixe.
Stations d'appât emballées par unité de 1 dans un emballage extérieur en carton ou sous blister ou dans un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un emballage extérieur en polyuréthane thermosoudé avec surmatelas en carton Jusqu'à 150 g
30 g, 50 g, 75 g, 100 g, 100 g ou 150 g de film polyéthylène "saucisse" dans une enveloppe extérieure en collagène ou en polyéthylène pour utilisation dans des boîtes à appâts pour rats ou souris, emballé dans un carton de fibres avec ou sans doublure en polyéthylène. Jusqu'à 150 g Récipient en polypropylène ou en polystyrène de 150 g avec couvercle en plastique laminé thermosoudé dans des cartons en carton de fibres de bois Jusqu'à 150 g

4.6.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Les postes d'appâtage ne doivent être inspectées que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.6.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

voir 5.2.

4.6.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

voir 5.3.

4.6.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir 5.4.

4.6.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir 5.5.

4.7 Description de l'utilisation

Utilisation 7 - Grand public - Rats - extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non applicable aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Rattus norvegicus-rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur extérieur autour des bâtiments
Méthode(s) d'application	Application des appâts - appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées
Taux et fréquences d'application	Rats : forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres. - - Rats : forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Grand public (non professionnel)
Dimensions et matériaux d'emballage	Pour chaque pack où une plage est donnée, les packs spécifiques sont : 10g, 12g, 15g, 20g, 24g, 30g, 36g, 40g, 45g, 48g, 50g, 60g, 70g, 75g, 80g, 90g, 100g, 120g, 130g, 140g, 150g (selon la plage donnée) 10 g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en sachets de thé en carton polyéthylène à l'extérieur ou en carton jusqu'à 150g.

10g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en sachets en polyéthylène ou polypropylène, seau ou jerrycan Jusqu'à 150g
10 g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en papier/polyéthylène, aluminium/polyéthylène, papier/polyéthylène/aluminium ou polypropylène ou polypropylène ou polypropylène laminé ou sachets ou sachets ou sachets ou sachets en PET/polyéthylène, avec ou sans emballage extérieur en carton Jusqu'à 150 g
25, 30, 50, 75, 75, 100 ou 150g Plateau d'appât en plastique avec couvercle thermoscellé emballé dans un carton extérieur (un ou plusieurs plateaux dans un carton extérieur) Jusqu'à 150g.
25, 30, 50, 75, 100, 100, 150g Plateau en plastique avec couvercle thermosoudé emballé dans une station d'appât préremplie ou inviolable dans un emballage en carton ou blister ou un sachet en carton ou un sachet thermosoudé ou un sachet thermosoudé ou un emballage en poly extérieur thermosoudé avec surcarton (plateaux simples ou multiples dans un carton extérieur) Jusqu'à 150g.
Station d'appât en PEHD ou en polypropylène pour rats, préremplie ou rechargeable, contenant des sachets de 10 ou 12 x 10 g ou 15 g, fixés sur une barre métallique fixe. Stations d'appât emballées par unité de 1 dans un emballage extérieur en carton ou sous blister ou dans un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un emballage extérieur en polyuréthane thermosoudé avec surmatelas en carton Jusqu'à 150 g
30 g, 50 g, 75 g, 100 g, 100 g ou 150 g de film polyéthylène "saucisse" dans une enveloppe extérieure en collagène ou en polyéthylène pour utilisation dans des boîtes à appâts pour rats ou souris, emballé dans un carton de fibres avec ou sans doublure en polyéthylène. Jusqu'à 150 g
Récipient en polypropylène ou en polystyrène de 150 g avec couvercle en plastique laminé thermosoudé dans des cartons en carton de fibres de bois Jusqu'à 150 g

4.7.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Les postes d'appâtage ne doivent être inspectés que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.7.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

voir 5.2.

4.7.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

voir 5.3.

4.7.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

voir 5.4.

4.7.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

voir 5.5.

4.8 Description de l'utilisation

Utilisation 8 - Souris domestiques et rats - professionnels - intérieur

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non applicable aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-souris domestiques-adultes et juvéniles Rattus norvegicus-rat brun-adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Intérieur
Méthode(s) d'application	Application des appâts - appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées
Taux et fréquences d'application	Souris : forte infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres, faible infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Rats : forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres. - - Souris : forte infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres, faible infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Rats : forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Pour chaque pack où une plage est donnée, les packs spécifiques sont : 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 8 kg, 10 kg, 12 kg, 15 kg, 20 kg (selon la plage donnée) . 10 g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en sachets de thé en sachets en polyéthylène doublés de carton à l'extérieur ou en carton de 3 kg à 20 kg.

10g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en sachets en polyéthylène ou en polypropylène, seau ou jerrycan 3 kg à 20 kg

10 g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en papier/polyéthylène, aluminium/polyéthylène, papier/polyéthylène/aluminium ou polypropylène ou polypropylène ou polypropylène stratifié ou sachets ou sachets ou sachets ou sachets en PET/polyéthylène, avec ou sans emballage extérieur en carton 3 kg à 20 kg.

25, 30, 50, 75, 100, 150 ou 200g plateau en plastique avec couvercle thermosoudé, plusieurs plateaux de 16 à 144 emballé dans un carton extérieur de 3 kg à 14,4 kg

Plateau en plastique de 25, 30, 50, 75, 100, 150 ou 200 g avec couvercle thermoscellé emballé dans une station d'appât préremplie ou rechargeable inviolable, plusieurs plateaux de 16 à 144 emballés dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermoscellé ou un sac thermoscellé ou un sac en poly extérieur thermoscellé avec surcouvercle en carton. 3 kg à 20 kg

Station d'appât en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 10 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou en blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un extérieur en polyuréthane thermosoudé avec sur-matelas en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

Station d'appât en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 12 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec sur-matelas en carton. Emballé dans des cartons extérieurs contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

Station d'appât en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 15 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec sur-matelas en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 24 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

Station d'appât en PEHD ou en polypropylène pour rats, préremplie ou rechargeable, contenant des sachets de 10 ou 12 sachets de 10 ou 12 x 10 g, 12 g ou 15 g fixés sur une barre métallique fixe. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un emballage extérieur en polyéthylène thermosoudé avec sur-matelas en carton Emballé dans un carton extérieur contenant de 4 à 72 unités de 3 kg à 20 kg.

Tubes à mastic de 0,1, 0,15, 0,2 ou 0,3 kg pour application au pistolet à calfeutrer. Tubes plastiques conditionnés en unités de 2, 4, 8 ou 12 dans un emballage extérieur en carton de 3 kg à 3,6 kg.

30 g, 50 g, 75 g, 100 g, 150 g, 150 g ou 200 g de film polyéthylène'saucisse' dans une enveloppe extérieure en collagène ou en polyéthylène pour utilisation dans des boîtes à appâts pour rats, emballés en 16 à 144 unités dans un carton de fibres. 3 kg à 20 kg

Pâte libre en paquets de polypropylène ou de polyéthylène pour application par couteau/spatule de décorateur 3 kg à 5 kg.

4.8.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Souris : Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérées et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- Rats : Les postes d'appâtage ne doivent être inspectées que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

- Observer toutes les intructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.8.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir 5.2.

4.8.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.

4.8.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4.

4.8.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5.

4.9 Description de l'utilisation

Utilisation 9 - Souris domestiques et rats - professionnels - extérieur autour des bâtiments

Type de produit	TP14 - Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non applicable aux rodenticides
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Mus musculus-Souris domestique-Adultes et juvéniles Rattus norvegicus-rat brun-Adultes et juvéniles
Domaine d'utilisation	Extérieur Autour des bâtiments.

Méthode(s) d'application

Application des appâts -
appâts prêts à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisées

Taux et fréquences d'application

Souris : forte infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres, faible infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres. Rats : forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres. - -

Souris : forte infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 2 mètres, faible infestation - Jusqu'à 40g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres.

Rats : forte infestation - jusqu'à 200 g d'appât par point d'appât tous les 5 mètres, faible infestation - jusqu'à 200 g par point d'appât tous les 10 mètres.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

Pour chaque pack où une plage est donnée, les packs spécifiques sont : 3 kg, 4 kg, 5 kg, 6 kg, 8 kg, 10 kg, 12 kg, 15 kg, 20 kg (selon la plage donnée)

10 g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en sachets de thé en sachets en polyéthylène doublés de carton à l'extérieur ou en carton de 3 kg à 20 kg.

10g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en sachets en polyéthylène ou en polypropylène, seau ou jerrycan 3 kg à 20 kg

10 g ou 12 g ou 15 g ou 20 g sachets de thé en papier comestible en papier/polyéthylène, aluminium/polyéthylène, papier/polyéthylène/aluminium ou polypropylène ou polypropylène ou polypropylène stratifié ou sachets ou sachets ou sachets ou sachets en PET/polyéthylène, avec ou sans emballage extérieur en carton 3 kg à 20 kg.

25, 30, 50, 75, 100, 150 ou 200g plateau en plastique avec couvercle thermosoudé, plusieurs plateaux de 16 à 144 emballé dans un carton extérieur de 3 kg à 14,4 kg

Plateau en plastique de 25, 30, 50, 75, 100, 150 ou 200 g avec couvercle thermoscellé emballé dans une station d'appât préremplie ou rechargeable inviolable, plusieurs plateaux de 16 à 144 emballés dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermoscellé ou un sac thermoscellé ou un sac en poly extérieur thermoscellé avec surcouvercle en carton. 3 kg à 20 kg

Station d'appât en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 10 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2, 3 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou en blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un extérieur en polyuréthane thermosoudé avec sur-matelas en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

Station d'appât en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 12 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec sur-matelas en carton. Emballé dans des cartons extérieurs contenant de 32 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

Station d'appât en HDPE ou en polypropylène pour souris, préremplie ou rechargeable, contenant 1 ou 2 sachets de 15 g. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un carton extérieur ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un sac en poly extérieur thermosoudé avec sur-matelas en carton. Emballé dans un carton extérieur contenant de 24 à 144 unités de 3 kg à 20 kg.

Station d'appât en PEHD ou en polypropylène pour rats, préremplie ou rechargeable, contenant des sachets de 10 ou 12 sachets de 10 ou 12 x 10 g, 12 g ou 15 g fixés sur une barre métallique fixe. Stations d'appât emballées en unités de 1, 2 ou 4 dans un emballage extérieur en carton ou un blister ou un manchon en carton ou un sac thermosoudé ou un sac thermosoudé ou un emballage extérieur en polyéthylène thermosoudé avec sur-matelas en carton Emballé dans un carton extérieur contenant de 4 à 72 unités de 3 kg à 20 kg.

Tubes à mastic de 0,1, 0,15, 0,2 ou 0,3 kg pour application au pistolet à calfeutrer. Tubes plastiques conditionnés en unités de 2, 4, 8 ou 12 dans un emballage extérieur en carton de 3 kg à 3,6 kg.

30 g, 50 g, 75 g, 100 g, 150 g, 150 g ou 200 g de film polyéthylène 'saucisse' dans une enveloppe extérieure en collagène ou en polyéthylène pour utilisation dans des boîtes à appâts pour rats, emballés en 16 à 144 unités dans un carton de fibres. 3 kg à 20 kg

Pâte libre en paquets de polypropylène ou de polyéthylène pour application par couteau/spatule de décorateur 3 kg à 5 kg.

4.9.1 Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appâts des conditions atmosphériques (par exemple, la pluie, la neige, etc.). Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Souris : Les stations d'appâtage doivent être inspectées au minimum tous les 2 à 3 jours au début du traitement, puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres des rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Rats : Les postes d'appâtage ne doivent être inspectées que 5 à 7 jours après le début du traitement puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Observer toutes les intructions complémentaires fournies par le code de bonnes pratiques concerné.

4.9.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne pas appliquer ce produit directement dans les terriers.

4.9.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Lorsque vous placez des appâts à proximité d'eaux de surface (rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation, etc.) ou de systèmes de drainage, veillez à éviter tout contact avec l'eau.

4.9.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir 5.4.

4.9.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir 5.5.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

professionnels ayant des compétences avancées démontrées

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).

Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

- Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).

- L'appât doit être sécurisé de façon à ce qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.

- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.

- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit. Les sites où l'appât de terrier est utilisé devraient être visités plus fréquemment que ceux où l'on utilise des boîtes à appâts sécurisées.

La fréquence des visites dans la zone traitée devrait être à la discrétion de l'opérateur, à la lumière de l'enquête menée au début du traitement. Cette fréquence devrait être conforme aux recommandations du code de bonnes pratiques concerne.

- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.

Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant.

- Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative.

- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât - si applicable à la formulation de l'appât dans le produit.

Placez la pâte d'appâtage à l'aide d'un applicateur (spatule) suffisamment long pour réduire toute exposition des mains - évitez de toucher le seau.

Précisez comment nettoyer l'équipement (par exemple, la spatule) et éviter tout contact avec les résidus d'appât.

Professionnels

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser..

- Avant de placer un appât, mener un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.

- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).

Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.

- Envisagez la mise en oeuvre de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts (se reporter à la section 5.3 pour connaître les informations devant figurer sur l'étiquette).

- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être marquées pendant la période de traitement et un avis expliquant le risque d'empoisonnement primaire ou secondaire par l'anticoagulant ainsi que les premières mesures à prendre en cas d'intoxication doivent être mis à disposition à côté des appâts

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures

- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.

- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.

- Portez des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (le matériau des gants devra être précisé par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit).

- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appât à

d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.

- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable.

Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de lutte alternative..

- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement..

- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât - si applicable à la formulation de l'appât dans le produit.

- Après application, utiliser une spatula pour nettoyer ou enlever l'appât.

Grand public

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.

- Avant d'utiliser des produits rodenticides, envisager la possibilité de recourir à des méthodes de contrôle non chimiques (des pièges par exemple).

Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires).

Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.

- Les postes d'appâtage doivent être placés à proximité immédiate de l'endroit où l'activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, arcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).

- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.

- Ne pas ouvrir les sachets contenant l'appât - si applicable à la formulation de l'appât dans le produit.

- Placer les postes d'appâtage hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non cibles.

- Placer les postes d'appâtage à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces qui entrent en contact avec ces derniers.

- Ne pas placer les postes d'appâtage à proximité de systèmes d'évacuation des eaux où ils pourraient entrer en contact avec de l'eau.

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit.

Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.

- Retirer tout appât restant ou les postes d'appâtage au terme de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

professionnels ayant des compétences avancées démontrées

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement [sauf si autorisé en appâtage permanent]. - Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale. Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée.

professionnels

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Afin d'éviter empoisonnement secondaire, rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement à des intervalles fréquents (au moins 2 fois par semaine).
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Les informations sur le produit (étiquette et / ou notice) doivent clairement indiquer que le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple "réservé aux professionnels").
- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles..
- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage entre les applications.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale. Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée.

Grand public

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs. L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles.
- Rechercher et éliminer les cadavres de rongeurs pendant le traitement, au minimum chaque fois que les postes d'appâtage sont inspectés.
- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la réglementation locale. Les rongeurs morts doivent être éliminés et détruits par une entreprise spécialisée ou agréée.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.
 - En cas:- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;
 - d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes au moins 10 minutes;
 - d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette.
- Les professionnels de la santé doivent contacter le centre antipoison (www.centreatipoisons.be) pour obtenir d'autres conseils. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal de compagnie.
- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison.
- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale. L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée. Le port de gants est conseillé.

professionnels

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale. L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée.

Grand public

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale. L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.- Durée de conservation: 2 ans

6. Autres informations

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.

- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues ; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.- Ce produit contient un agent amérisant et un colorant.

- Les phrases suivantes doivent être ajoutées sous rubrique 3, Conseils de prudence :

- P501 : Éliminer le contenu/réceptacle selon les dispositions nationales/régionales en vigueur.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.